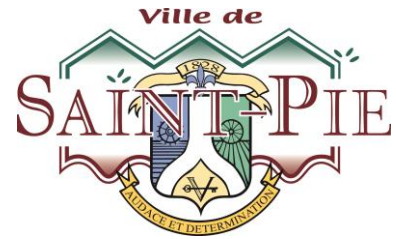


# VILLE DE SAINT-PIE



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance qui sera tenue sans la présence du public à compter de 19 h 30, mardi le 9 février 2021, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 21-01
Nom du requérant :	Annie Azia Danon et Daniel Bélanger
Emplacement :	917, rang de la Presqu'Ile
Objet de la demande :	Autoriser un lotissement laissant un terrain résiduel d'une profondeur moyenne de 41 mètres au lieu de la norme prescrite de 60 mètres.
No de la demande :	DM 21-02
Nom du requérant :	Gestion Loïselle Benoit Inc.
Emplacement :	Chemin de Saint-Dominique lots 2 972 913 et 2 972 915
Objet de la demande :	Autoriser la construction de mini-entrepôts à une distance de 6,15 mètres des lignes avant au lieu de la norme prescrite de 11 mètres.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes peuvent le faire soit par courriel [urbanisme@villemontreal.ca](mailto:urbanisme@villemontreal.ca) ou par téléphone au 450-772-2488 poste 223 jusqu'au 9 février 2021 à 12 h. Les documents explicatifs concernant ces demandes sont disponibles sur le site internet de la Ville.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

par

Annick Lafontaine  
Greffière